

MAIRIE
38460 ST ROMAIN DE JALIONAS
Tel : 04.74.90.76.01
Fax : 04.74.90.86.95

**ARRETE MUNICIPAL DONNANT DELEGATION
DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE EN MATIERE D'ETAT CIVIL
A UN AGENT TITULAIRE**

Arrêté n°2025-ADM-01

Le Maire de la Commune de SAINT ROMAIN DE JALIONAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-19,

Vu l'article R 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté en date du 11 février 2025, fixant la dernière situation de **Madame Coralie MOITRIER**, adjoint administratif territorial au 6^{ème} échelon, indice brut 378, indice majoré 371, avec une ancienneté de 5 mois et 26 jours, occupant l'emploi permanent de chargée des fonctions d'accueil du public

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonctions et de signature à **Madame Coralie MOITRIER**, fonctionnaire territorial

ARRETE

Article 1^{er} :

Madame Coralie MOITRIER, adjoint administratif territorial, exerçant l'emploi permanent de chargée des fonctions d'accueil du public, est déléguée pour une durée de quatre ans (4 ans), sous notre surveillance et notre responsabilité, dans les fonctions d'officier d'état civil.

Article 2 :

A ce titre, **Madame Coralie MOITRIER** sera chargée :

- De la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants naturels, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant naturel, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation.
- De la transcription, de la mention en marge de tous les actes ou jugements sur les registres d'état civil,
- De dresser tous les actes relatifs aux déclarations ci-dessus
- De la délivrance de toutes copies et extraits d'actes d'état civil et ce quel que soit leur nature
- De la certification et de l'authentification des signatures

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié et transmis au contrôle de la légalité et au Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Bourgoin-Jallieu.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID : 038-213804511-20250306-2025_ADM_01-AI



Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif ou par voie dématérialisée via l'application « Télé recours » (www.telerecours.fr) et ce dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

Fait à SAINT ROMAIN DE JALIONAS

Le 6 mars 2025

Le Maire,
Jérôme GRAUSI



Notification faite le : 6 mars 2025.....

Signature de l'agent